

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 14 avril 2025 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M. Richard Hétu, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Absents : M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Jonathan Théorêt, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Est également présent :

M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Dépôt de documents administratifs
6. Déclaration d'intérêt des élus
7. Amendement à la résolution 2025-089 - Provenance des fonds
8. Cartes de crédit Desjardins - Gestionnaire et abrogation de la résolution 2023-102
9. Autorisation - Émission d'une carte de crédit par service municipal et abrogation de la résolution 2023-343
10. AccèsD Affaires - Administrateur et signataires
11. Acceptation offre de services - Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau - Desjardins Entreprises
12. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 662 446 - District 6
13. Mandat Dufresne Hébert Comeau, avocats - Injonction en Cour supérieure
14. Abolition du programme RénoRégion - Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision
15. Demande à la MRC de Matawinie - Tarification pour les contestations d'un nouveau rôle d'évaluation foncier
16. Autorisation de signature - Entente tripartite - Participation projet pilote - Élections Québec
17. Embauche (à entériner) de M^{me} Véronique Gagnon - Employée à l'essai - Technicienne comptable - Service des finances
18. Embauche de trois (3) pompiers à temps partiel - Service incendie et sécurité publique
19. Abri-bouffe - Budget annuel
20. Achat et installation - Luminaires de rue au LED - Lumen - Service des travaux publics
21. Achat - Conteneur maritime de rangement - Mercier C.P. Autoroute 40 Sortie 220 inc. - Service des travaux publics
22. Achat - Marteau hydraulique usagé - Domaine Major inc. - Service des travaux publics
23. Achat - Camionnette usagée F250 XLT 2022 - Le Rond Point de l'Auto S.Y.D. inc. - Service des travaux publics - Demande de prix G25-015
24. Achat de tables bistrot - Service des loisirs et de la culture
25. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Cercle de Fermières Chertsey
26. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre d'action bénévole communautaire Matawinie (CABCM)

ORDRE DU JOUR (suite)

27. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Gala d'Excellence 2024-2025 - École secondaire du Havre-Jeunesse
28. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - École Saint-Théodore-de-Chertsey
29. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Club des Fermettes de Chertsey - Foire agricole
30. Octroi de contrat - Ébénisterie Alain Langlois - Armoires salle communautaire
31. Octroi de contrat - Construction G-Nesis inc. - Appel d'offres public AP25-007 - Réfection du chemin Chertsey
32. Octroi de contrat - PermaRoute - Demande de prix G25-011 - Scellement de fissures
33. Octroi de contrat - Pavage L.P. inc. - Demande de prix G25-012 - Pavage ponctuel
34. Corrections au règlement 731-2025 - Emprunt pour des travaux de réfection du tronçon du chemin Chertsey
35. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement relatif aux nuisances 552-2019 et ses amendements afin de régir l'utilisation des pièces pyrotechniques (d'artifice) sur le territoire de la municipalité de Chertsey
36. Projet de règlement modifiant le règlement relatif aux nuisances 552-2019 et ses amendements afin de régir l'utilisation des pièces pyrotechniques (d'artifice) sur le territoire de la municipalité de Chertsey
37. Adoption des comptes fournisseurs
38. Dépôt de l'état des activités financières
39. La mairesse vous informe
40. Parole aux conseillers
41. Période de questions
42. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

La conseillère M^{me} Valérie Léveillé propose d'ajouter un point à l'ordre du jour intitulé « Projet de loi 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville ». Aucun conseiller ne secondant la proposition, ce point ne sera pas ajouté à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Adoption de l'ordre du jour

2025-110

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2025-111

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mars 2025, de la tenue de registre du 24 mars, de la séance extraordinaire du 2 avril et des ouvertures de soumissions du 27 mars et du 7 avril 2025, tels que rédigés.

5. Dépôt de documents administratifs

Les membres du conseil ont reçu copie et pris connaissance des documents administratifs suivants, lesquels sont déposés par le directeur général et greffier-trésorier :

- Outils communicationnels - MAMH
- Fédération de l'Union des producteurs agricoles - Partenariat pour le Programme Alus Lanaudière
- Dissolution de la Corporation du domaine du lac Sol
- Dépôt du rapport d'activités - Partis politiques autorisés
- Pétition - Affichage adresses civiques
- Rémunération des bénévoles - Service de bar - Spectacles à La Belle Église

6. Déclaration d'intérêt des élus

Aucune déclaration d'intérêt des élus.

7. Amendement à la résolution 2025-089 - Provenance des fonds

2025-112

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'amender la résolution numéro 2025-089, adoptée à la séance ordinaire du 17 mars 2025, à l'effet que le texte précisant la provenance des fonds se lise ainsi : cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

8. Cartes de crédit Desjardins - Gestionnaire et abrogation de la résolution 2023-102

2025-113

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité demande à Service des cartes Affaires auprès de Visa Desjardins d'ajouter M^{me} Chantal Robillard, directrice du Service des finances et trésorière-adjointe, à titre de gestionnaire du compte de cartes Affaires et que soit retirée M^{me} Linda Paquette et M^{me} Fanny Chartrand. La présente résolution abroge et remplace la résolution 2023-102 adoptée à la séance ordinaire du 20 mars 2023.

9. Autorisation - Émission d'une carte de crédit par service municipal et abrogation de la résolution 2023-343

CONSIDÉRANT QU' actuellement, une carte de crédit est active pour le compte de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette carte détenue par la directrice des loisirs et de la culture pour les achats de livres et autres fournitures est utilisée pour les transactions nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des autres services;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus d'achats doivent être effectués par carte de crédit pour des commandes en ligne;

CONSIDÉRANT QUE les multiples transactions provoquent le dépassement de la limite de crédit autorisée empêchant ainsi les achats, ce qui perturbe le bon déroulement des opérations.

POUR CES MOTIFS,

2025-114

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'émission des cartes Affaires auprès de Visa Desjardins par service, sous la responsabilité de la direction du service qui en sera responsable et imputable, afin de faciliter le suivi des dépenses selon le tableau suivant :

Direction	Responsable	Limite de crédit
Loisirs et culture	Kim Baumgarten	6 000 \$
Urbanisme	Omar Moussaoui	3 500 \$
Travaux publics	Olivier Sicard	3 500 \$
Incendie	Jonathan Ruffo	3 500 \$

QUE le conseil autorise l'émission d'une carte Approvisionnement pour l'administration au nom du service Administration avec une limite de crédit de 3 500 \$, qui sera utilisée pour les dépenses du Service des finances, Service du greffe et de l'administration générale.

La présente résolution abroge et remplace la résolution 2023-343 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 21 août 2023.

10. AccèsD Affaires - Administrateur et signataires

2025-115

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M^{me} Chantal Robillard, directrice du Service des finances et trésorière-adjointe, administrateur principal de AccèsD Affaires et de l'autoriser en tant que signataire au compte AccèsD Affaires, ainsi que M^{me} Chantal Soucy, technicienne comptable et M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier. Deux (2) signataires sont requis.

11. Acceptation offre de services - Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau - Desjardins Entreprises

2025-116

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les termes et conditions de l'offre de services financiers du 3 avril 2025 de la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau - Desjardins Entreprises, relativement aux services financiers offerts à la Municipalité, et ce, pour la période débutant le 1^{er} mai 2025 et se terminant le 30 avril 2028. La mairesse et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite offre de services financiers.

12. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 662 446 - District 6

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée à la Municipalité de Chertsey par M. Yves Rochon, concernant un terrain constitué du lot 3 662 446 du Cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation est de 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

POUR CES MOTIFS,

2025-117

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité vende, au prix de 800 \$ (plus taxes si applicables), à M. Yves Rochon, le lot 3 662 446 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- Cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- Tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, ainsi que les frais de radiation, si nécessaire, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de l'acheteur;
- La vente doit se conclure dans un délai de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente résolution;
- La mairesse et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

13. Mandat Dufresne Hébert Comeau, avocats - Injonction en Cour supérieure

2025-118

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme légale Dufresne Hébert Comeau afin d'entamer, en Cour supérieure du Québec, les procédures légales en vue d'obtenir une injonction interlocutoire concernant un dossier d'urbanisme de non-conformité à la réglementation municipale en lien avec les lots 3 902 080 et 3 902 433.

Le directeur général et greffier-trésorier ou le directeur du Service de l'urbanisme sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

14. Abolition du programme RénoRégion - Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé, deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec, l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU' il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

2025-04-14

- CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé, le 27 mars dernier, au premier ministre du Québec M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec, promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;
- CONSIDÉRANT QUE bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M \$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;
- CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;
- CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier, à la demande de la SHQ, une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;
- CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;
- CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

POUR CES MOTIFS,

2025-119

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Éric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement

- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, députée circonscription de Bertrand
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

15. Demande à la MRC de Matawinie - Tarification pour les contestations d'un nouveau rôle d'évaluation foncier

CONSIDÉRANT QUE le contribuable en désaccord avec la valeur d'une propriété inscrite au rôle d'évaluation doit le signifier en déposant une demande de révision administrative auprès de l'OMRÉ (organisme municipal responsable de l'évaluation foncière de la MRC de Matawinie) dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4 du règlement 163-2014-1 de la MRC, les montants exigibles pour une demande de révision administrative pour une unité d'évaluation varient entre 85 \$ et 1 145 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que ces montants sont trop élevés.

POUR CES MOTIFS,

2025-120

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Chertsey demande à la MRC de Matawinie de revoir à la baisse la tarification pour les contestations d'un nouveau rôle d'évaluation foncier de la façon suivante :

Inférieur à 100 000 \$	40 \$
100 000 \$ à 249 999,99 \$	60 \$
250 000 \$ à 499 999,99 \$	75 \$
500 000 \$ à 999 999,99 \$	150 \$
1 000 000 \$ à 1 999 999,99 \$	300 \$
2 000 000 \$ à 4 999 999,99 \$	500 \$
5 000 000 \$ et plus	1000 \$

16. Autorisation de signature - Entente tripartite - Participation projet pilote Élections Québec

CONSIDÉRANT l'intention de faire évoluer les pratiques électorales, la Loi sur les élections et les référendums permet la mise à l'essai de nouvelles façons de faire lors de la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE sous la forme de projet pilote, cette expérimentation est possible lorsqu'une entente à cet effet est ratifiée par la municipalité intéressée, par la ministre des Affaires municipales et par le directeur général des élections;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote consiste à utiliser un nouveau modèle de bulletin de vote incluant la photographie des personnes candidates pour chaque poste en élections;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise, entre autres, à favoriser l'accès au vote des électrices et des électeurs.

POUR CES MOTIFS,

2025-121

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) pour conclure une entente avec le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, afin de permettre que la photographie des personnes candidates soit ajoutée sur les bulletins de vote, lors de l'élection générale du 2 novembre 2025 dans la municipalité de Chertsey.

Que la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente tripartite.

17. Embauche (à entériner) de M^{me} Véronique Gagnon - Employée à l'essai - Technicienne comptable - Service des finances

2025-122

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité entérine l'embauche de M^{me} Véronique Gagnon au poste de technicienne comptable pour le Service des finances, avec le statut d'employée à l'essai, sujet aux dispositions des articles 4.02 de la convention collective en vigueur. Au terme de la période d'essai de 90 jours, celle-ci obtiendra, le cas échéant, le statut d'employée régulière, sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction est le 7 avril 2025. Le salaire et les conditions de travail seront conformes aux modalités prévues à la convention collective de la Municipalité de Chertsey en vigueur.

18. Embauche de trois (3) pompiers à temps partiel - Service incendie et sécurité publique

2025-123

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du directeur du Service incendie et sécurité publique, la Municipalité procède à l'embauche de MM. Matthew Mallet-Willard, Nicolas Lavigne et Alexandre Fournier à titre de pompiers à temps partiel, afin de compléter les équipes de garde interne et externe. La date d'entrée en fonction de ces employés est le, ou vers le 14 avril 2025. Ces employés sont régis par l'entente de travail en vigueur entre l'Association des pompiers à temps partiel de Chertsey et la municipalité de Chertsey.

19. Abri-bouffe - Budget annuel

CONSIDÉRANT l'augmentation significative du nombre d'utilisateurs de l'abri-bouffe;

CONSIDÉRANT QU' un budget est nécessaire pour approvisionner l'abri-bouffe en fonction des besoins, afin de garantir une disponibilité des aliments de base;

2025-04-14

CONSIDÉRANT QUE ce service est essentiel pour les membres de notre communauté.

POUR CES MOTIFS,

- 2025-124 il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un budget annuel de 500 \$ soit alloué pour assurer un approvisionnement de l'abri-bouffe municipal.
20. Achat et installation - Luminaires de rue au LED - Lumen - Service des travaux publics
- 2025-125 Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de vingt-cinq (25) luminaires de rue au LED de marque Phillips, de la compagnie Lumen, ainsi qu'à leur installation au cours de l'année 2025, selon les termes et conditions décrits à la soumission en date du 20 mars 2025, au coût de 22 030,25 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, par affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.
21. Achat - Conteneur maritime de rangement - Mercier C.P. Autoroute 40 Sortie 220 inc. - Service des travaux publics
- 2025-126 Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un conteneur maritime de rangement pour le Service des travaux publics, du fournisseur Mercier C.P. Autoroute 440 Sortie 220 inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 16 636,88 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de sept (7) ans.
22. Achat - Marteau hydraulique usagé - Domaine Major inc. - Service des travaux publics
- 2025-127 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un marteau hydraulique usagé pour le Service des travaux publics, du fournisseur Domaine Major inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 17 900 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.
23. Achat - Camionnette usagée F250 XLT 2022 - Le Rond Point de l'Auto S.Y.D. inc. - Service des travaux publics - Demande de prix G25-015
- 2025-128 Suite à une recherche comparative entreprise auprès de divers concessionnaires pour l'acquisition d'une camionnette usagée de style 2500 pour le renouvellement de la flotte de véhicules au Service des travaux publics, il est proposé par M. Richard Héту et résolu à la majorité des conseillers présents de procéder à l'achat d'une camionnette usagée Ford F250 XLT 2022 incluant les pneus d'hiver, du concessionnaire Le Rond Point de l'Auto S.Y.D. inc., au coût de 63 355,58 \$ (taxes incluses), dans le cadre de la demande de prix G25-015.

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.

Les conseillers M^{me} Valérie Léveillé et M. Sylvain Lévesque votent contre cette proposition. La mairesse, M^{me} Michelle Joly, utilise son droit de vote et vote pour l'adoption de cette résolution, qui est donc adoptée à la majorité.

24. Achat de tables bistrot - Service des loisirs et de la culture

2025-129

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de tables bistro pour le Service de loisirs et de la culture, pour un montant maximum de 3 200 \$ (plus taxes si applicables). Ces tables seront utilisées lors de la tenue de différents événements qui ont lieu à la Belle Église de Chertsey.

Cette somme est disponible au fonds général du budget des loisirs et transférée à l'activité d'investissement.

25. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Cercle de Fermières Chertsey

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Cercle de Fermières Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2025-130

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde une aide financière maximale de 350 \$ à l'organisme Cercle de Fermières Chertsey, sur présentation d'une pièce justificative, afin de contribuer à la réalisation et l'impression d'un dépliant promotionnel.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

26. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre d'action bénévole communautaire Matawinie (CABCM)

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Centre d'action bénévole communautaire Matawinie.

POUR CES MOTIFS,

2025-131

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde une aide financière de 500 \$ au Centre d'action bénévole communautaire Matawinie, afin de soutenir la réalisation de la Soirée reconnaissance de l'action bénévole qui a eu lieu le samedi 12 avril 2025 au Collège Champagneur de Rawdon.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

27. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Gala d'Excellence 2024-2025 - École secondaire du Havre-Jeunesse

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'école secondaire du Havre-Jeunesse.

POUR CES MOTIFS,

2025-132

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde une aide financière de 250 \$ à l'école secondaire du Havre-Jeunesse, afin de soutenir la réalisation du Gala d'Excellence 2024-2025 qui aura lieu le mercredi 28 mai 2025 à 19 h.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

28. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - École Saint-Théodore-de-Chertsey

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'école Saint-Théodore-de-Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2025-133

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à l'achat de huit (8) billets de spectacle, d'une valeur approximative de 320 \$, dans le cadre de la campagne de financement 2024-2025 de l'école Saint-Théodore-de-Chertsey.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

29. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Club des Fermettes de Chertsey - Foire agricole

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club des Fermettes de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2025-134

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu que la Municipalité accorde une aide financière de 4 100 \$ au Club des Fermettes de Chertsey, afin de soutenir la tenue de la 3^e édition de leur foire agricole pour une autosuffisance alimentaire, qui aura lieu le 23 août 2025 au terrain de balles de Chertsey.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

Les conseillers Jean-Guy Thibault, Richard Héту et Valérie Léveillé votent contre cette proposition. La présente résolution est donc rejetée à la majorité des conseillers présents.

M^{me} Valérie Léveillé propose que des informations supplémentaires soient obtenues de la part des demandeurs et que ce sujet soit remis à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil. M. Sylvain Lévesque appuie cette proposition. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

30. Octroi de contrat - Ébénisterie Alain Langlois - Armoires salle communautaire

2025-135

Il est proposé par M. Richard Hétu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la compagnie Ébénisterie Alain Langlois, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de nouvelles armoires dans la salle communautaire et de défrayer, à cette fin, un montant de 10 782,36 \$ (taxes incluses), dans le cadre de la demande de prix G25-012. Les armoires actuelles seront récupérées pour une utilisation future.

Cette somme est disponible en partie par la subvention du Fonds Régions et Ruralité volet 2 et en partie par l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

31. Octroi de contrat - Construction G-Nesis inc. - Appel d'offres public AP25-007 - Réfection du chemin Chertsey

2025-136

À la suite de l'ouverture de soumissions du 7 avril 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public AP25-007, il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, le contrat pour les travaux de réfection du chemin Chertsey, à l'entreprise Construction G-Nesis inc., laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix indiqués au formulaire de soumission, pour un montant de 1 384 887,67 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette dépense est autorisée en vertu du règlement d'emprunt 731-2025 à être approuvé par le MAMH et par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2025-2026.

32. Octroi de contrat - PermaRoute - Demande de prix G25-011 - Scellement de fissures

2025-137

Il est proposé par M. M. Richard Hétu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la compagnie PermaRoute, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder aux travaux de réparation de fissures sur diverses rues du réseau routier municipal à l'aide du scellement de fissures et de défrayer, à cette fin, un montant de 65 231 \$ (plus taxes si applicables), dans le cadre de la demande de prix G25-011.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « fonds spécial réseau routier ».

33. Octroi de contrat - Pavage L.P. inc. - Demande de prix G25-012 - Pavage ponctuel

2025-138

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la compagnie Pavage L.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder aux travaux de pavage et de reconstruction de diverses parcelles de rues et de défrayer, à cette fin, un montant de 35 734,23 \$ (taxes incluses), dans le cadre de la demande de prix G25-012.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « fonds spécial réseau routier ».

34. Corrections au règlement 731-2025 - Emprunt pour des travaux de réfection du tronçon du chemin Chertsey

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 731-2025 à la séance ordinaire du 17 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU' afin que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation puisse recommander l'approbation dudit règlement, il est nécessaire d'y apporter les corrections requises.

POUR CES MOTIFS,

2025-139

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement 731-2025 soit modifié ainsi :

Modification de l'article 2 pour se lire ainsi :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas **1 584 516 \$**, incluant les frais, taxes nettes et les imprévus, pour l'exécution des travaux relatifs à la réfection du tronçon du chemin Chertsey, selon l'estimation en date du 13 janvier 2025 préparé par M. Olivier Sicard, directeur du Service des travaux publics, **ainsi que selon l'estimation en date du 4 septembre 2024 préparée par Cédrik Auzuech, ingénieur de la firme FNX Innov.**

Modification de l'article 3 pour se lire ainsi :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 445 745 \$, sur une période de dix (10) ans **et d'approprier la subvention comptant de 1 138 771 \$ du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 approuvé le 4 décembre 2024, jointe au présent règlement.**

35. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement relatif aux nuisances 552-2019 et ses amendements afin de régir l'utilisation des pièces pyrotechniques (d'artifice) sur le territoire de la municipalité de Chertsey

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Richard Héту à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement relatif aux nuisances 552-2019 et ses amendements afin de régir l'utilisation des pièces pyrotechniques (d'artifice) sur le territoire de la municipalité de Chertsey.

36. Projet de règlement modifiant le règlement relatif aux nuisances 552-2019 et ses amendements afin de régir l'utilisation des pièces pyrotechniques (d'artifice) sur le territoire de la municipalité de Chertsey

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut adopter des règlements dans le but de régir les nuisances;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il est nécessaire d'apporter des modifications afin de régir l'utilisation des pièces pyrotechniques (d'artifice) sur le territoire de la municipalité de Chertsey;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées afin de protéger le public et l'environnement des risques d'incendie ou de brûlures corporelles dus à une mauvaise utilisation de ces pièces pyrotechniques;

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont nécessaires afin de mettre à jour le présent règlement, de faciliter son interprétation et son application;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 14 avril 2025.

POUR CES MOTIFS,

2025-140

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à la majorité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement modifiant le règlement relatif aux nuisances 552-2019 et ses amendements afin de régir l'utilisation des pièces pyrotechniques (d'artifice) sur le territoire de la municipalité de Chertsey. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

Le conseiller M. Sylvain Lévesque vote contre cette proposition.

37. Adoption des comptes fournisseurs

2025-141

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de mars 2025 au montant de 1 012 737,88 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 mars 2025, au montant de 290 812,99 \$ et en autorise le paiement.

Directeur général et greffier-trésorier

38. Dépôt de l'état des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025.

39. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours.

40. Parole aux conseillers

Les conseillers apportent différents points d'information aux citoyens dans leur district respectif.

41. Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

42. Levée de la séance

2025-142

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 14.

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse